

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Solution IRF/plaque d'immatric	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 47060-147075/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 1000317075	<b>Date</b> 2014-03-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-460-64505	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn460.47060-147075	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-03-24</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Guertin, Benoit	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn460
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-4479 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

Cette modification (4) cherche à répondre aux questions suivantes posées par des fournisseurs:

Référence : Annexe A, numéro d'article 2.2.8

1. Question : Toutes les voies pour le projet possèdent-elles des composantes de LPI et d'IRF existantes et devons-nous retourner ces composantes à un représentant de l'ASFC aux points d'entrée ou sommes-nous responsables de l'expédition à une adresse spécifique?

Réponse : La plupart des voies aux points d'entrée mentionnés dans l'annexe C (calendrier de déploiement) sont dotées de composantes de LPI, sans composante d'IRF. Lorsque les composantes sont désinstallées et retirées de chaque voie par l'entrepreneur, l'ASFC en prendra possession sur place alors l'entrepreneur n'aura pas expédié les composantes à une adresse spécifique.

Référence : Appendice A

2. Question : Devons-nous effectuer le branchement du câble de catégorie 5 au réseau à la guérite?

Réponse : Selon le schéma et la description écrite présentés dans l'appendice A, la solution sera branchée au réseau en fonction des câbles de catégorie 5 ou 6 étant installés dans la voie jusqu'aux poteaux où les composantes sont installées. Selon le schéma dans l'appendice A, le point jaune situé à l'extrême droite indique l'emplacement des câbles de réseautage. Aucune autre exigence ne devrait être communiquée à l'entrepreneur concernant l'installation ou le branchement des câbles de réseautage à la guérite.

3. Question : Des prises de courant sont-elles disponibles dans la guérite pour effectuer la conversion de 120V à 24V?

Réponse : Étant donné que la configuration de chaque point d'entrée est unique, l'ASFC ne peut garantir que toutes les guérites ont des prises de courant disponibles. Lorsque les prises de courant ne sont pas disponibles, un panneau électrique pourrait être accessible. Ces détails seront vérifiés dans chaque point d'entrée lors de la collecte de données sur les voies. Si nécessaire, l'entrepreneur devra effectuer la conversion à 24V.

4. Question : Devons-nous également désinstaller les câbles si nous devons désinstaller les composantes dans la voie?

Réponse : Les câbles électriques et les câbles de réseautage utilisés par les composantes existantes dans la voie ne doivent pas être désinstallés par l'entrepreneur.

---

Référence : Annexe B

5. Question : (numéros d'article 12 à 27) Ces numéros d'articles seront-ils installés en même temps que l'installation prévue dans les points d'entrée mentionnés à l'annexe C ou devons-nous considérer ces numéros d'article comme des installations uniques et distinctes?

Réponse : Ces numéros d'article constituent des éléments optionnels. L'ASFC peut donc se procurer ces articles en tout temps pendant la durée du contrat sans nécessairement effectuer l'achat de ces articles au même moment lors du déploiement initial des composantes comme indiqué dans l'annexe C. L'entrepreneur doit donc être disposé à retourner au point d'entrée indiqué dans l'annexe C ou dans un autre point d'entrée de l'ASFC où l'équipement doit être installé à une date ultérieure durant la période du contrat.

**Toutes autres clauses et modalités demeurent inchangées.**